

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

Extrait de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 – Article 1

Le CAUE de L'Hérault ?

Institué par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, le CAUE₃₄ exerce des missions de service public. Son statut associatif en fait un organisme autonome, financé par une part de la taxe départementale d'aménagement, par les cotisations de ses adhérents et par diverses contributions publiques et privées

Présent dans l'Hérault depuis 1979 à l'initiative du département, le CAUE 34 accompagne les acteurs du territoire. Il s'inscrit au cœur des dynamiques d'aménagement avec un esprit prospectif, accompagnant les mutations en cours, témoignant de sa pertinence. Il agit dans un cadre désintéressé garant de sa neutralité et objectivité.

Sa vocation

Promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère, environnementale en mobilisant une expertise pluridisciplinaire pour accompagner les projets et éclairer les décisions.

Un partenaire de proximité

Aux côtés des collectivités, des professionnels et des citoyens, il offre un **conseil** indépendant, **sensibilise**, **forme et informe**, dans une approche pédagogique et opérationnelle pour contribuer tout à la fois à l'évolution et la transformation qualitative du cadre bâti et paysager.

Un acteur engagé pour les territoires

Le CAUE 34 contribue à la cohésion entre espaces urbains et ruraux, et favorise le dialogue entre acteurs publics et privés, dans une logique de développement harmonieux et durable en lien avec l'ingénierie déployée au sein du conseil départemental de l'Hérault.

Un lieu d'échanges et de ressources

Espace de dialogue, de culture et de partage, il accompagne les acteurs du territoire dans leurs réflexions et leurs projets

4 missions fondamentales au service des territoires

Le CAUE 34 déploie son action autour de cinq axes majeurs, portés par une équipe pluridisciplinaire mobilisée auprès des collectivités, des professionnels, des scolaires et du grand public.

CONSEIL

Conseiller les collectivités

Le CAUE accompagne les territoires dans leurs projets d'aménagement et d'équipement. À travers des conventions d'accompagnement, il apporte une expertise transversale pour les aider à cadrer, programmer et concrétiser les projets en maîtrisant les enjeux urbains, paysagers, programmatiques, financiers et sociaux.

« Nous conseillons, vous décidez ! »

Accompagner les porteurs de projet

Un conseil gratuit est proposé aux particuliers et porteurs de projet, afin de les orienter dans leurs choix et leurs démarches, dans le cadre de la consultance architecturale.

SENSIBILISATION

Sensibiliser tous les publics

Le CAUE développe une approche culturelle et pédagogique accessible à tous : expositions, conférences, ateliers, visites, balades urbaines ou lectures de paysage. Autant de formats, adaptés à tous les publics et favorisant l'échange, la participation et la promotion d'une architecture et d'un urbanisme durable.

FORMATION

Former les acteurs du territoire

Le CAUE accompagne élus et professionnels dans le développement de leurs compétences et de leurs pratiques pour leur permettre de devenir pleinement acteurs de la valorisation de leur territoire. En s'appuyant sur un réseau de partenaires institutionnels et spécialisés, il propose des formations adaptées aux enjeux des territoires.

INFORMATION

Informier et partager les ressources

Site internet, centre de ressources, photothèque, observatoire photographique des paysages : autant d'outils au service de la connaissance et de la valorisation du territoire héraultais.

Adhérer aux CAUE de l'hérault, c'est :

► Soutenir ses actions

► **Bénéficier de conseils personnalisés** d'une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la construction de démarches de qualité,

► **Être accompagné dans vos projets** en bénéficiant d'un appui sur mesure pour vos projets d'aménagement ou d'équipement,

► S'entourer d'une expertise professionnelle

► **Être informé sur son actualité** à travers ses publications, Newsletter, programmes d'action,

► S'engager pour la qualité du territoire

Le produit des adhésions contribue pleinement à la vie de l'association et lui permet de maintenir son dynamisme à l'échelle du territoire héraultais.

BARÈME DES ADHÉSIONS

Communes

Moins de 500 habitants	87€
De 500 à 1.000 habitants	121€
De 1.000 à 2.000 habitants	154€
De 2.000 à 6.000 habitants	217€
De 6.000 à 10.000 habitants	320€
De 10.000 à 20.000 habitants	579€
Plus de 0.000 habitants	840€

Intercommunalités

Montant correspondant au nombre cumulé d'habitants du dernier recensement / référence aux communes

Professionnel, organisme départemental, établissement scolaire, université, association

Tarif unique 87€

Particulier

Tarif unique 87€

COLLECTIVITÉ :

AUTRE ORGANISME :

Adresse :

Téléphone : Email :

Représentant désigné : Nom / Prénom :

Fonction :

Email : Téléphone :

Obligatoire pour Chorus :

N° SIRET Code service

Numéro d'engagement

Montant adhésion 2026 : €

Le versement de votre adhésion est à effectuer par mandat administratif via Chorus ou chèque bancaire à l'ordre du CAUE de l'Hérault ou par virement bancaire via l'IBAN ci-dessous.

IBAN : FR76 1348 5008 0008 9115 3620 757 - BIC : CEPAPFRPP348

SIRET : 318 404 654 00044 - APE : 7111Z

À retourner à :

CAUE de l'HÉRAULT

19 rue saint louis – 34000 Montpellier

Tél : 04 99 133 700 / E-mail : contact@caue34.fr

Date, signature, cachet

RGPD – En renseignant ce bulletin d'adhésion, le CAUE34 sera amené à collecter des données personnelles afin d'assurer la bonne organisation de la gouvernance de l'association. Les informations recueillies seront stockées 5 ans à compter de la dernière prise de contact avec le CAUE34 et strictement limitées au personnel du CAUE34, habilité à les traiter. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et au Règlement Européen n° 2016/679 sur la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant en nous contactant à l'adresse contact@caue34.fr